

**Bulletin d'inscription valant
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Articles L. 6353-3 du Code du travail) 10 jours minimum avant le début de la formation à :

Chambre d'agriculture de l'Ain, 4 Avenue du Champ de Foire 01000 BOURG EN BRESSE, à
l'attention du service formation

Je soussigné (e) : Madame Monsieur

Nom, Prénom*

Adresse complète*

CP* Commune* |

Date et lieu de naissance | à

Tél* E-mail*

Statut actuel :

- Agriculteur-trice MSA Aide familial-e MSA Cotisant-e solidaire MSA actif Retraité agricole
 Conjoint-e collaborateur-trice MSA Salarié-ée agricole, précisez fonds de formation :
 Titulaire d'un PPP en cours dans lequel cette formation est préconisée Autre à préciser.....

m'inscris à la formation intitulée <

Date(s) du stage:

Durée: jour(s) Horaires : 9H00- 17H00

Formation organisée par la Chambre d'agriculture de l'Ain, 4 AVENUE DU CHAMP DE FOIRE 01000 BOURG EN BRESSE. Numéro de déclaration d'activité : 82.01 P0007.01 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

1. Dispositions financières :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs (cf. conditions générales de vente - <https://extranet-ain.chambres-agriculture.fr/gestion-de-lexploitation/se-former-developper-ses-competences/conditions-generales-de-vente/>)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat deux chèques libellés à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Ain » d'un montant de :

Public contributeur/trice VIVEA = € ** (sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivea suffisant) + je joins un **chèque de caution d'un montant de** € **. *Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je suis effectivement pris en charge en totalité par VIVEA et que je participe à l'intégralité de la formation.*

Autre public = € ** + je joins un **chèque de caution d'un montant de** € **. *Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je participe à l'intégralité de la formation.*

**J'autorise la Chambre d'agriculture à diffuser mes coordonnées aux autres stagiaires pour un éventuel co-voiturage (rayer cette mention en cas de refus).*

*** Se rapporter au coût indiqué sur la fiche descriptive du stage ou nous contacter*

Un mail de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

2. Interruption du stage : en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le ou les chèques seront encaissés par la Chambre d'agriculture de l'Ain.

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé par la Chambre d'agriculture de l'Ain.

3. Clauses particulières

- **Déplacements** : dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.
- **Droit à l'image** : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).
- Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez des besoins particuliers pour suivre la formation veuillez nous préciser vos besoins (ces informations resteront confidentielles):

4. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Bourg-En-Bresse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à le

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties

Le stagiaire (nom, prénom) :

.....

Signature

L'organisme de formation :

Pour le Président et par délégation,

Pierre-Yves CEPP



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP.GSC ENR 1 N 22.07.11

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer avec votre contrat de formation professionnelle avant le début de celle-ci, afin de permettre au responsable de formation de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez - vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- non
 oui - laquelle et quand ?

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

3) Vous avez des remarques, des questions :